

section 40 du CNRS

Compte-rendu de la session de printemps (24-26 février 2003)

Comité de liaison SGEN - SNCS

La session s'ouvre en présence d'un nouveau membre : Guy Groux (DR1 CEVIPOF-Paris).

Suites de la session d'automne 2002

Patrick Michel informe la section sur les suites données à ses avis concernant les unités lors de la session d'automne 2002. Il y a eu peu d'écarts entre les évaluations et les décisions prises :

- le Certop, le Cristo, le Cervl et le Cean, qui avaient été classés en A, ont été reconduits comme UMR
- le Cepel, classé en B, a été reconduit avec demande de réexamen à 2 ans
- le Glysi et la MFO classés en B, le Gremmo et le Credal, classés en C, ont tous été mis en FRE à 2 ans
- Geode, classé en C, a été mis en FRE à 1 an (ce qui équivaut à une décision de fermeture de ce centre)
- Ictt et Géostratégie, classés en D, n'ont pas été créés

Les principaux écarts concernent :

- le Laios, classé en C mais très bien évalué en section 38, qui a été reconduit comme UMR
- l'Iris, classé en A mais très mal évalué en 37, qui a été mis en FRE à 2 ans avec demande de se repositionner plus clairement par rapport aux problématiques des sections 36 et 40
- le Ceriep, classé en C, qui pour l'instant n'a obtenu aucune reconnaissance du CNRS
- le Gspe, classé en A mais qui n'a pas été créé au motif qu'il ne compte aucun chercheur CNRS : or, c'est une des conditions non discutables à la création d'une équipe ; le conseil qui leur a été donné est de trouver un « logement provisoire » dans une équipe CNRS à Strasbourg pour développer un pôle strasbourgeois sur l'Europe ; ou bien attirer des chercheurs CNRS

En ce qui concerne le site de Grenoble, le Cidsp, classé en D, a été maintenu comme USR et le Cerat, classé en B, comme UMR. Des négociations sont en cours pour un regroupement de non plus deux mais trois unités : outre le Cidsp et le Cerat viendrait se joindre Territoires, une unité de géographes. Selon P. Michel, les choses avancent de façon satisfaisante. Les directeurs des trois unités se sont appropriés l'idée de la nouvelle UMR. Le rapprochement entre le Cerat et Territoires devrait intervenir très rapidement, sans passage devant le comité national car les deux unités ont été évalués à l'automne 2002. Le Cidsp devrait donner son accord formellement dans les semaines qui viennent. Les principales résistances au sein de ce centre viendraient des enseignants-chercheurs.

NB. La section a apprécié que le DSA prenne la peine de rendre compte de ce qui s'était passé à la suite de ses délibérations de l'automne.

Informations diverses

Marie-Christine Kessler informe la section des réformes en cours au sujet des accueils en délégation : dorénavant, lorsqu'un enseignant-chercheur appartenant à une UMR demande une délégation dans celle-ci, sa demande ne passera plus par le comité national mais sera traitée directement par la présidence de son université dans le cas où l'Université aura négocié dans le cadre du contrat quadriennal un certain nombre de postes à cet

effet. Les demandes pour une unité autre que celle à laquelle appartient l'enseignant-chercheur, les demandes d'accueil de la part d'enseignants-chercheurs n'appartenant pas à une unité CNRS et les demandes d'enseignants-chercheurs appartenant à des UMR dont l'Université de tutelle n'a pas inclus d'accords de délégation dans le contrat quadriennal continueront d'être examinées par le comité national. Les 40 présidents de section du comité national ont voté contre cette réforme, mais la directrice générale du CNRS est passée outre.

Après discussion, la section accepte d'envoyer une copie des rapports d'évaluation des chercheurs aux directeurs d'unité, tout en regrettant la nouvelle charge de travail administratif confiée à la présidente, au secrétaire scientifique et à l'assistante de gestion du SGCN. Cette procédure peut permettre au directeur de laboratoire d'engager une discussion avec un chercheur qui rencontre des difficultés et elle donne une indication au directeur des critères d'évaluation employés par la section pour évaluer les chercheurs.

Dans le cadre du redécoupage du comité national, qui s'apparente plutôt à un toilettage des intitulés des sections, le président de la section 37 (économie-gestion) a souhaité que le terme « gestion » ne figure plus dans les sous-titres de la section 40. A l'unanimité, la section s'est opposée à cette demande : la gestion, comme objet si ce n'est comme discipline, a toute sa place en section 40, notamment aux côtés de la sociologie des organisations.

Discours de Jean-Marie Hombert, directeur scientifique du département SHS

J.-M. Hombert commence par revenir sur les réactions suscitées par le passage de plusieurs UMR en FRE ainsi que par les regroupements d'unités.

« Suite à vos évaluations, la direction scientifique les a regardées en y ajoutant d'autres paramètres, dont le nombre de chercheurs, ce qui nous a conduit parfois à donner le statut de FRE à des équipes pourtant bien évaluées. J'insiste sur le fait que les FRE 2003 n'ont rien à voir avec celles des années précédentes. Ce sont des équipes avec lesquelles nous voulons discuter car il y a un problème scientifique, un problème de masse critique, ou la possibilité de regroupement avec d'autres laboratoires. On pourra affecter dans ces FRE des chercheurs dans les années à venir pour augmenter leur masse critique (soit par recrutement, soit surtout par la mobilité). 50% des équipes ont été mises en FRE, dont la plupart n'ont pas de problème scientifique mais il y a une volonté de créer de la fluidité dans le système ; le passage en FRE permet un reparamétrage. De fait, 30% seulement des équipes sont maintenant effectivement en FRE, grâce à un premier tour de regroupements volontaires »

« J'ai demandé aux équipes que nous avons regroupées et qui ont accepté de préparer un texte court expliquant la cohérence scientifique de leur regroupement, texte qui sera présenté devant le comité national. Aucun regroupement n'a été décidé pour une équipe qui n'avait pas été vue en comité national, nous n'avons donné aucun feu vert à une équipe que vous n'avez pas vue. Nous ne voulons pas faire du bureaucratique, mais nous voulons avoir des équipes avec une masse critique suffisante, notamment en termes d'ITA car leur nombre global diminue. On régularisera les situations ensuite. On nous dit, vous nous mettez le couteau sous la gorge : oui et non, on ne force personne mais certaines petites équipes ne sont pas viables. En province, il faudra veiller à la cohérence scientifique des regroupements. On peut envisager des regroupements multisites, mais c'est plus difficile à faire vivre et c'est plus cher. »

J.-M. Hombert évoque ensuite l'évaluation des unités.

« On va envoyer avant ou après l'été des indications claires aux directeurs de laboratoire : on attend de savoir ce que veut la MSTP (ex-MSU), de manière à ce que les directeurs de laboratoires ne fassent qu'un seul rapport ; il faut une cohérence dans le rapport d'activité, notamment pour la bibliographie. Globalement, mon souhait est d'avoir un rapport d'activité moins lourd : ce n'est pas au volume qu'on évalue. On doit voir ce qu'apporte le laboratoire, ses publications, avec une mise en ligne des articles pour un accès aux publications ; un résumé court des publications dans les axes thématiques du laboratoire suffit. Il faudra aussi qu'il y ait une rubrique de 2-3 pages qui positionne le champ de recherche du laboratoire dans le contexte international ; une rubrique qui donne la position de ce laboratoire dans ce champ ; les 10 publications dont le laboratoire est le plus fier depuis 10 ans ; la mise en parallèle de ce qui a été annoncé il y a 4 ans et de ce qui a été fait ; un rapport sur l'activité des ITA, comment ils contribuent au fonctionnement du laboratoire. »

« On demandera au comité national de vérifier que l'UMR est de taille convenable : approximativement une dizaine de chercheurs, une vingtaine d'enseignants-chercheurs, une vingtaine de doctorants, une demi-douzaine

d'ITA, avec pour ces différentes catégories un ration de 1 à 2 en plus ou en moins. C'est grosso modo la taille suffisante d'une unité en SHS.»

J.-M. Hombert annonce l'organisation d'un colloque de prospective.

« On va démarrer en SHS un colloque de prospective pour réfléchir à l'évolution des disciplines, qui aura lieu fin juin et dont le travail préparatoire va commencer. Il y aura 4 ateliers thématiques : hommes en société, appréhendés au travers de leur passé et de leur évolution ; hommes et sociétés, appréhendés au travers de leur diversité culturelle ; hommes appréhendés à travers leurs capacités langagières et cognitives et leurs activités créatrices ; les sociétés appréhendées à travers les institutions et les autres organisations humaines. Il y aura en outre 2 ateliers techniques : production scientifique en SHS ; structures de recherche en SHS. On attend environ 400 personnes, dont tous les directeurs de laboratoires, les présidents de sections, des membres choisis par le ministère et la direction générale. A l'issue de ce colloque, on fera des propositions : les idées les plus intéressantes serviront à baliser la politique scientifique des années à venir, et sur ces bases à demander plus de moyens. Les ateliers seront sous la responsabilité d'une personne nommée parmi une liste de propositions du conseil scientifique de département et de la MSTP. »

La section demande à J.-M. Hombert de préciser ce que sera la procédure prévue pour les post-doc, de justifier un fléchage de laboratoire pour un concours sans que le directeur de l'unité n'ait été consulté et d'expliquer à la section comment elle doit procéder à un recrutement dans ces conditions (en comparant le projet des candidats avec le programme du laboratoire ?), de revenir sur ce que sera la procédure d'accueil en délégation (si ce sont les universités qui les gèreront dorénavant en direct, ce n'est pas une bonne idée), enfin de justifier le maintien d'une exception pour les juristes dès lors que l'on évoque ce que devrait être la taille convenable d'une unité (l'expérience montre que le fait de maintenir un niveau d'exigence inférieur n'a pas eu d'effet stimulant sur le droit jusqu'ici).

Jean-Marie Hombert répond.

« En ce qui concerne les post-doc, la procédure a été imposée par le ministère. Dans la phase 1, la direction scientifique choisit des laboratoires ; phase 2, la direction scientifique contacte les présidents des universités correspondantes pour voir s'ils acceptent que de post-doc soient alloués à ces unités : ils peuvent dire j'accepte ou je refuse un post-doc pour telle unité, c'est tout, ils ne peuvent pas négocier une autre unité ; phase 3, les directeurs de laboratoires retenus sont informés ; phase 4, les directeurs de laboratoire ont 2 mois pour nous faire remonter un ou plusieurs CV de candidats : on peut dire qu'on est d'accord ou pas sur le candidat proposé, ou choisir s'il y en a plusieurs. Il existe une clause de mobilité pour les candidats. Les laboratoires choisis l'ont été en fonction de critères de fonctionnement (accessibilité, les gens sont là, etc.) et on a donné un plus aux laboratoires qui avaient joué le jeu du regroupement. Pour cette première campagne, en section 40, le Cerat et le Cean ont été retenus. Sur les 210 post-doc alloués au CNRS, 20 sont revenus aux SHS. »

« En ce qui concerne les délégations : en ce moment, les contrats se signent entre les universités et le CNRS. Il a été décidé que la demande d'accueil en délégation d'un enseignant-chercheur qui souhaitait faire de la recherche dans son laboratoire d'origine passera par leur université. Sinon, si l'enseignant-chercheur souhaite aller dans une autre unité ou si son université ne compte aucune UMR, sa demande passera devant le comité national. Quel contrôle exercerez-vous dans le 1^{er} cas ? On considèrera que puisque vous avez évalué positivement un laboratoire, votre avis est positif sur ses enseignants-chercheurs. Chaque université dans son contrat va négocier un nombre de postes en délégation, la direction scientifique ne verra rien. Leur nombre sera proportionnel à l'effort que l'université fait pour la recherche (en plus du nombre de laboratoire qu'elle compte). La DRES sera plus gentille avec les universités qui jouent le jeu de la recherche. Cette mesure est adoptée pour les universités qui ont déjà signé un contrat comprenant cette clause, les universités peuvent refuser cette clause. »

« En ce qui concerne le fléchage, il peut couvrir des situations différentes : il peut être simple (thématique ou laboratoire) ou double (thématique et laboratoire), interdépartement ou intersection, être large ou étroit. Tout est possible. Mais c'est la direction qui affecte in fine. »

« Par rapport à l'exception dont bénéficient les juristes [dont les unités sont loin d'atteindre la taille critique évoquée plus haut], il est clair qu'avec les mêmes critères que pour les autres unités, on fermerait tous les laboratoires de droit. Il faut faire quelque chose, il faut organiser la recherche en droit en France. Il est hors de question de faire une exception culturelle pour le droit en France. Si l'attitude des enseignants-chercheurs est de dire, je n'ai pas le temps d'aller à mon bureau, on leur répondra qu'on n'a pas le temps de créer un laboratoire avec eux. Tous les laboratoires en droit mis en FRE ne se transformeront pas en UMR, c'est très clair. »

La section demande si avec les changements demandés pour les rapports d'activité, on n'allait pas passer d'un extrême à l'autre, de rapports trop longs à des rapports trop courts.

J.-M. Hombert répond que les 5 rubriques qu'il a mentionnées viennent s'ajouter au rapport scientifique, il ne s'agit donc pas de faire des rapports d'activité de 15 pages.

La section revient sur la réforme des accueils en délégation : il voit mal comment le CNRS peut accepter d'abandonner une telle prérogative.

J.-M. Hombert répond qu'il partage cet avis. « Soyez vigilants sur les enseignants-chercheurs dans les rapports d'activité. »

J.-M. Hombert revient un moment sur les regroupements : « Lorsqu'on a expliqué les regroupements auxquels on voulait procéder, certains responsables nous ont dit, on va être plombés par telle ou telle équipe. Je me suis engagé à demander au comité national une évaluation globale de l'UMR et une évaluation autonome de ses équipes. »

La section évoque la limite d'âge pour le concours et le fait que le ratio entre les nombres de poste CR2/CR1 est défavorable, notamment du fait qu'avec la nouvelle limite d'âge, il y aura plus de candidats CR1.

« J'ai une bonne nouvelle : autant sur le nombre global on ne peut rien faire, autant G. Berger a été convaincue par notre argumentation d'ouvrir plus de postes CR1 dans certaines sections, pas toutes. Mais c'est sûr que cela ne rajeunit pas la communauté. Je suis demandeur d'informations de votre part : faites remonter vos propositions à Patrick Michel. Si vous le demandez, on peut obtenir que le ratio d'1/3 de postes CR1 pour 2/3 de postes CR2 ne soit pas respecté dans votre section pour les prochains concours. »

Motions

Réforme LMD

Dans la perspective de la refonte des diplômes universitaires (réforme dite L.M.D.), la section 40 du Comité National tient à faire part de ses plus vives inquiétudes s'agissant de l'avenir et de la place dans les dispositifs de formation et de recherche de l'enseignement supérieur, de la majorité des U.M.R. qu'elle est amenée à évaluer.

Alors qu'assurance avait été formellement donnée qu'aucun mastère ne pourrait être créé sans être adossé à un Centre de Recherche reconnu, l'application de la réforme sur le terrain laisse souvent à la marge les collectifs de recherche, la tentation étant de confiner leur influence au seul périmètre des écoles doctorales.

Du même coup, des projets de mastère sans aucun appui des laboratoires sont adoptés dans les U.F.R. ou les Universités et, à l'inverse, des formations de troisième cycle dans lesquelles des chercheurs sont fortement impliqués, sont dénaturées, vidées de tout contenu ou privées de toute cohérence.

A terme, c'est tout un vivier de doctorants qui est menacé de disparaître et donc les conditions même de perpétuation du travail de recherche.

La section 40 souhaite donc que la direction S.H.S. du C.N.R.S. intervienne auprès des responsables du ministère de l'Éducation chargés du pilotage de la réforme, pour rappeler la place que dans chaque université, les laboratoires associés au CNRS doivent naturellement et légitimement remplir dans la définition et la construction des nouvelles maquettes de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Adoptée le 26/02/2003 à l'unanimité des présents (18 oui).

Nombre de poste au concours CR1

La section demande que le nombre de postes ouverts au concours CR1 en section 40 se rapproche le plus possible du nombre de postes ouverts au concours CR2.

NB. En fait, les moyennes d'âge en fin de thèse varient sensiblement suivant les disciplines représentées dans la section (les candidats de sociologie du travail étant tendanciellement plus jeunes que ceux de science politique,

et tout particulièrement ceux qui travaillent à partir d'une aire culturelle), ce qui rend difficile une position très ferme sur une augmentation relative du nombre de postes CRI

Evaluation des unités de recherche et de l'activité des chercheurs qui leur sont affectés

Rappelons encore une fois que le classement des unités se fait en 4 catégories et que la catégorie B correspond pour la section à un très bon classement, et ce malgré les difficultés à le faire considérer comme tel à l'extérieur :

- A. L'activité de l'unité / le projet de l'unité sont jugés très satisfaisants.
- B. L'activité de l'unité / le projet de l'unité sont jugés très satisfaisants. La section émet toutefois des observations sur lesquelles elle attire l'attention de la Direction scientifique et de la direction de l'unité.
- C. L'activité de l'unité / le projet de l'unité sont jugés dignes de prise en considération. La section exprime toutefois des préoccupations sur lesquelles elle attire l'attention de la Direction scientifique et de la direction de l'unité.
- D. L'activité de l'unité / le projet de l'unité ne sont pas de nature à permettre une prise en considération.

Classement final :

- A : Cesdip, Crape , Lest, Lsci
- B : Iremam, Curapp
- C : Gapp
- D : Cruarap, Urbama, Communication et Politique

NB. La section s'est prononcée très favorablement au projet de fusion entre les équipes Laville et Lallement. JLLaville avait été sommé de proposer en quelques mois un nouveau projet scientifique et le projet commun annoncé avec le GRIOT (équipe du CNAM), qui revient donc à associer l'équipe Lallement au CNRS, a rencontré l'accueil le plus favorable de la part de la section. Mais la section 36 n'ayant pu se prononcer car le rapport est parvenu trop tard, il n'est pas certain que l'appréciation de la section 40 suffise à emporter la décision.

Projet de renouvellement d'une fédération de recherche

FR 7 (Robert), IREMAR : Prise en considération. La section n'a pas d'éléments suffisants pour évaluer cette FR (rapport insuffisamment détaillé sur le contenu des activités, manque de temps pour réaliser une évaluation de la plus-value apportée par la fédération aux unités constituantes). La section émet un avis favorable mais demande à revoir le projet à mi-parcours dans 2 ans.

Cas particuliers de laboratoires

URA 1165 (Botiveau) : avis favorable à la nomination de Bernard Botiveau comme directeur en remplacement de Alleaume à partir du 1^{er} septembre 2002 ; URA 1953 (Sergeant) : fin de la mission de J.-C. Sergeant le 31 août 2003, un appel à candidature est lancé ; GIS GRALE (Marcou) : nouveau conseil scientifique ; section approuve la liste à quelques remarques et suggestions près.

Cas particulier de chercheurs

Reconstitution de carrière

F.-M. Poupeau (LATTS Offner), Dany Tromm (Marc Bloch, Colliot-Thélène) : pas de services antérieurs au titre de l'art. 26 ; C. Gaudart (LATTS Offner), C. Robert (UMR 8026 CRAPS Sawicki), Eric Gobe (IREMAM Kienle) : avis favorable à la prise en compte de l'intégralité des services antérieurs au titre de l'art. 26.

Affectations

P. Le Galès (URA 1953 MFO Sergeant) : avis favorable à son affectation à l'UMR 7048 Perrineau

S. Duchesne (URA 1953 MFO Sergeant) : avis favorable au renouvellement de son affectation pour 2 ans

Demande d'intégration

G. Leconte (UMR 5061 Segrestin) : oui.

Evaluations de chercheurs

La section a voté une insuffisance professionnelle et envoyé deux messages d'alerte graves.

Elle s'est également prononcée contre des prolongations excessives de mise à disposition de chercheurs à l'étranger, considérant qu'au bout d'un certain temps, le chercheur cesse de participer pleinement à sa communauté scientifique d'origine et qu'il dépend alors de lui de trouver une solution de moyen ou long terme qui corresponde à ses choix de vie et de carrière.

Elle a aussi dû insister auprès de plusieurs chercheurs qui ne rendent pas régulièrement leurs rapports d'activité. Rappelons pour les jeunes entrants ou ceux qui l'auraient oublié qu'un chercheur CNRS est censé remettre un rapport tous les deux ans rendant compte de son activité soit pour les deux dernières années, soit sur les quatre dernières années quand son laboratoire arrive à évaluation. Ce rythme peut être perturbé par des mobilités ou par d'autres causes comme le changement de calendrier du Comité national, ou un changement de période dans la contractualisation de l'université partenaire du laboratoire. Les élus tiennent aussi à rappeler que l'évaluation se fait sur la base du rapport qui est rendu par le chercheur. Un rapport peu soigné, peu clair, ou fait essentiellement de couper/coller du précédent, peut conduire à une évaluation réservée ou négative, et participe à la difficulté de fonctionnement de l'évaluation par le comité national.

Renouvellement d'accueil en détachement au CNRS

J.-C. Benvenuti demandait une 3^e et 4^e années : réponse négative, son rapport ne permettant pas d'apprécier la portée réelle de ses travaux

Examen et classement des accueils en délégation

Le classement final est (R signifiant qu'il s'agissait d'une demande de renouvellement) :

1. Azadeh Kian Thiebaut
2. Anne-Marie Arborio (R)
3. Daniel Gaxie
4. Jean-Philippe Neuville
5. Erik Neveu (R)
6. Sylvie Strudel (R)
7. Jean-Noël Retière
8. Michèle Grosjean
9. Eric Agrikoliansky (R)
10. Gilles Dorronsorro (R)
11. Marco Oberti
12. Christian Azais
13. Jean-Michel Utard (R)
14. Bernard Conein
15. Michel Kokoreff (R)
16. Claudette Lafaye (R)
17. Alain Garrigou (R)
18. Eric Macé (R)
19. Peter Meyers
20. Roselyne Ringoot

21. Olivier Lecour Grandmaison (R)
22. Marc Derycke
23. Philippe Corcuff (R)

Examen des demandes de subvention de colloques

L'actualité du XVIIIe siècle (Gruson), Fiscalité et développement : régulation juridique internationale, systèmes fiscaux et développement dans l'espace Caraïbe (Daniel), La représentation économique de l'acteur au travail (Duprez, 25 ans de démocratie en Espagne (1972-2003) (Bertrand) et Les enlèvements d'enfants à travers les frontières (Fulchiron) n'ont pas été pris en considération.

Classement:

1. Les mobilisations antimondialisations
2. Conventions et institutions
3. 9^{es} journées de sociologie du travail
4. Les solidarités transnationales aujourd'hui
5. Médiation(s) et politique(s)

Nominations

Commission formation permanente pour remplacer Mireille Pongy : Sophie Duchesne

Commission électorale : Pierre Lascoumes et Denis Segrestin

Médailles

Proposition pour la médaille d'argent : Michel Callon

Proposition pour la médaille de bronze : Andy Smith

Concours

NB. La composition des sous-jurys a très légèrement été revue en fonction du renouvellement des membres de la section.